

**COMMUNE de RAMMERSMATT**  
**Compte - Rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2009**

Sur convocation légale du 09 février deux mil neuf, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le dix neuf février deux mil neuf à dix neuf heures trente à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents : Messieurs Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Claude PAICHEUR, Stéphane THROO. Christophe ZUMSTEIN, Mesdames Alice BERNHARDT, Isabelle ROHRBACH, Patricia PABST.

Étaient absents excusés : Madame Catherine CHAMBAUD qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marie BOHLI et Madame Corinne DETRAIT qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marc KAELBEL.

L'ordre du jour :

- |   |  |
|---|--|
| 1. Approbation du PV de la séance du 19 février 2009,                               | 5. Affectation des Résultats,                                    |
| 2. Désignation de la maison de référence pour le calcul de la taxe professionnelle, | 6. Subventions,  |
| 3. Photocopieur,  | 7. Taux d'imposition,  |
| 4. a. Compte de Gestion,<br>b. Compte Administratif,                                | 8. Budget,   |
|   | 9. Divers (Élections Européennes du 07 juin 2009, Hélicours,...) |

**POINT 1. :** Approbation du PV de la séance du 19 février 2009

Le procès verbal de la séance du 19 février 2009 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

**POINT 2. :** Désignation de la maison de référence pour le calcul de la taxe professionnelle:

Le Maire rappelle qu'il a reçu un courrier de la Direction Général des Finances Publiques lui annonçant que le logement de référence pour la base minimum de la taxe professionnelle (maison « RUFFIO » 30 rue Principale) n'existe plus.

Deux solutions s'offrent à la commune :

Prendre une délibération avant le 1er octobre 2009, pour désigner un autre logement de référence. Dans cette attente, la base mini TP2008 actualisée sera maintenue en 2009,

Retour aux 2/3 de la valeur locative moyenne (VLM) des habitations de la commune dès 2009, qui s'élève pour information à 1 975 €. Cela représenterait une augmentation de 256% des bases mini TP.

Le maire rappelle que la décision est soumise à l'avis de la commission des impôts directs.

Monsieur le maire informe le conseil que la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le lundi 02 mars à 19h sous la présidence de monsieur le Maire. Étaient présents

Messieurs :

René GRUNEWALD, Maurice JENN, Denis KIPFER, Léon LANDMANN, Gilbert TSCHANN, l'administration était représentée par Madame Fabienne ORLANDI, responsable du secteur et monsieur Paul André STURM, inspecteur départemental.

La Commission a retenu à l'unanimité la maison de Monsieur SCHOPCHEN, 34 rue principale.

**POINT 3. :** Photocopieur

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il reste encore 10 trimestres de location pour le photocopieur.

Il propose de le laisser à disposition de l'école contre une participation financière et d'acheter un copieur couleur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire :

à mettre à disposition de l'école le copieur noir et blanc STUDIO 230 et à signer une convention avec Madame Christiane LUTTENAUER, Présidente du syndicat Intercommunal Scolaire fixant les conditions.

et d'acquérir un photocopieur couleur.

**POINT 4. :** Compte de Gestion – Compte Administratif

**a) Compte de gestion**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**b) Compte Administratif**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marc KAELBEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Jean-Marie BOHLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation et approuve le compte administratif de l'exercice 2008, lequel peut se résumer ainsi en Euros :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RÉALISATION			
Recettes	38 967,81	179 810,28	218 778,09
Dépenses	121 058,29	149 657,15	270 715,44
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-82 090,48</b>	<b>30 153,13</b>	<b>-51 937,35</b>
RÉSUTAT REPORTÉ (N-1)			
Excédent	218 178,43	84 827,38	84 827,38
Déficit			
<b>résultat de clôture 2008</b>	<b>136 087,95</b>	<b>114 980,51</b>	<b>251 068,46</b>
RESTE À RÉALISER			
Recettes	9 421,00	0,00	9 421,00
Dépenses	68 594,00	0,00	68 594,00
<b>résultat définitif</b>	<b>76 914,95</b>	<b>114 980,51</b>	<b>191 895,46</b>

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **POINT 5. : Affectation des Résultats**

Conformément aux instructions comptables M 14, le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif,

après avoir constaté les résultats de la section de fonctionnement et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité :

- d'affecter un montant de **114 980.51 euros** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- d'affecter un montant de **63 478 euros** au compte 1068 « résultat de fonctionnement capitalisé »

#### **POINT 6. : Subventions**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2009 :

Amicale clique Sapeurs Pompiers (Leimbach)	100,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	450,00 €
A. S. L.	500,00 €
Banque alimentaire	50,00 €
Caritas secours catholique Thann	200,00 €
Chorale Sainte Cécile	200,00 €
Club Vosgien	50,00 €
Delta Revie	50,00 €
Donneurs de Sang	60,00 €
École chiens d'aveugles	80,00 €
Football club Roderen	80,00 €
Hélisecours	100,00 €
I. E. M. Acacias	50,00 €
Ligue conte le cancer	50,00 €

Société amis bibliothèque du Haut - Rhin	40,00	€
Union aveugles de guerres	15,00	€
Divers	205,00	€
	2 280,00	€

## POINT 7. : Taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2009 à chacune des quatre taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » à savoir :

<b>T. H.</b>	<b>4.19</b>	<b>%</b>
<b>F. B.</b>	<b>6.25</b>	<b>%</b>
<b>F.N.B.</b>	<b>74.64</b>	<b>%</b>
<b>T. P.</b>	<b>9.41</b>	<b>%</b>

## POINT 8. : Budget

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2009

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **275 161.51** euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **307 516.46** euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2009 ainsi présenté.

## POINT 9. : Divers

**Élections Européennes du 07 juin prochain** : le maire demande aux conseillers de réserver cette date pour la bonne organisation de cette journée.

**Héli secours** : le maire propose d'organiser une cérémonie pour la réception de la Citroën.

**Tour du ban de Rammersmatt** : date retenue : 1<sup>er</sup> mai, repas pris au chalet Des Amis de la nature,

**Fiscalité de la CCPT & taxe Ordures Ménagères** : le maire distribue la documentation pour information.

**Équipement du KUBOTA** : le maire propose de s'associer avec les communes voisines pour l'achat et l'utilisation de matériel.

**Chapiteaux** : le maire soumet l'idée d'acheter un ou deux chapiteaux et de confier la gestion à l'association Sport et Loisirs.

**Maintenance des défibrillateurs** : le maire annonce qu'il a eu une proposition à 280 € par an et par défibrillateur. Décision en attente.

**Le maire explique** qu'il a commandé du sable, du concassé et du gravier béton stockés sur le terrain de boules. Les administrés peuvent en utiliser pour dépannage et à condition de verser une participation à la commune.

**Le maire rappelle** la visite du sous-préfet pour le vendredi 20 mars 10h.

Fin de la séance à 21h15.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT  
SÉANCE DU

19 MARS 2009

	APPROBATION	PROCURATION
Monsieur Jean-Marie BOHLI		
Madame Alice BERNHARDT		
Madame Catherine CHAMBAUD		
Madame Corinne DETRAIT		
Monsieur Jean-Jacques GUTH		
Monsieur Jean-Marc KAELEBEL		
Madame Patricia PABST		
Monsieur Claude PAICHEUR		
Madame Isabelle ROHRBACH		
Monsieur Stéphane THROO		
Monsieur Christophe ZUMSTEIN		